



# Salle d'Armes Taillefer



N° DE FICHE : 20-21-

N° LICENCE :

INSCRIPTION 2020/2021

RE-INSCRIPTION 2020/2021

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Téléphone :

Mobile :

Adresse mail :

**Pour les mineurs merci de préciser**

Nom du père :

Nom de la mère :

Mobile du père :

Mobile de la mère :

Adresse mail du père :

Adresse mail de la mère :

## DETAIL DES COURS ET TARIFS POUR LA SAISON 2020 / 2021

Prestations	Choix	Année de naissance	Description séance	Jour	Horaire	Tarifs licences	Tarifs cours 2019/2020	Tarifs cours 2019/2021	Montant Annuel
GROUPE M15	0	Né(e) en 2007/2006	1 séance d'2 heures	Vendredi	19h30 / 21h30	74,00 €	190,00 €	160,00 €	160,00 €
	0		Entraînement libre	Mardi	19h00 / 20h30		Gratuit		
<b>TOTAL COURS</b>									<b>160,00 €</b>

Gaucher

Droitier

## DETAIL DES TARIFS DE LOCATION POUR LA SAISON 2020 / 2021



## DETAIL DES TARIFS DE VENTE D'OCCASION

Liste matériels	Achat neuf	Tarif 19/20	Choix Location	Tarif location 20/21	Montant location 2020 / 2021	Référence Matériel	Liste matériels	Achat neuf	Choix vente	Tarif vente d'occasion	Montant
Masque 350 N	90,00 €	25,00 €		25,00 €	0,00 €		Masque 350 N	90,00 €	0	25,00 €	0,00 €
Sous-cuirasse 350N	54,00 €	10,00 €		8,00 €	0,00 €		Sous-cuirasse 350N	54,00 €	0	5,00 €	0,00 €
Veste 3 armes 350 N	108,00 €	25,00 €		22,00 €	0,00 €		Veste 3 armes 350 N	108,00 €	0	15,00 €	0,00 €
Veste électrique	126,00 €	30,00 €		30,00 €	0,00 €		Pantalon 3 armes 350 N	90,00 €	0	15,00 €	0,00 €
Pantalon 3 armes 350 N	90,00 €	25,00 €		22,00 €	0,00 €		Gant neuf	10,00 €	0	10,00 €	0,00 €
Gants neuf	10,00 €	10,00 €		10,00 €	0,00 €		<b>Total</b>	<b>262,00 €</b>			<b>0,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>468,00 €</b>	<b>115,00 €</b>			<b>0,00 €</b>						

TOTAL LICENCE 74,00 €

TOTAL COURS 160,00 €

TOTAL MATERIELS 0,00 €

Réduction 2ème inscription d'une même famille 15€ 0,00 €

Réduction 3ème inscription d'une même famille 30€ 0,00 €

Réduction Comité d'entreprise 0,00 €

TOTAL réductions 0,00 €

Chèque de caution matériel

TOTAL après réduction 234,00 €

## REGLEMENT

OPERATION	MONTANT	Date du paiement	N° Chèque	Montant versement	Reste à encaisser	OBSERVATIONS
Caution à encaisser si les vêtements ne sont pas restitués	200,00 €					Somme à prévoir si location
Réduction Comité d'entreprise	0,00 €					
Chèque n°1 Licence à régler dès l'inscription	74,00 €					Dépôt fin septembre
Réduction Comité d'entreprise						
Chèque n°2 (matériel octobre)						Dépôt fin octobre
Chèque n°3 (cours décembre)						
Chèque n°4 (cours mars)						
<b>TOTAL REGLEMENT</b>	<b>74,00 €</b>					



# Salle d'Armes Taillefer



N° DE FICHE : 20-21-

N° LICENCE :

INSCRIPTION 2020/2021

RE-INSCRIPTION 2020/2021

Je soussigné M ou Mme (nom et prénom) ..... certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts, **avoir lu le règlement intérieur** dont un exemplaire m'a été remis, et en acceptant les obligations et les devoirs. (Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant).

J'autorise mon enfant à quitter seul(e) la Salle d'Armes.

OUI

NON

Le club ou le Comité Départemental 16 pourront utiliser ou reproduire l'image de mon/mes enfant/s, exclusivement sur leurs sites internet ou par voie de presse.

OUI

NON

J'autorise le Maître d'Armes et en son absence son remplaçant ou un membre du comité directeur à donner ou faire donner à mon enfant les premiers soins et faire pratiquer toute intervention chirurgicale nécessaire en cas d'urgence, si je ne suis pas joignable immédiatement.

## PROTOCOLE COVID 19 (circulaire 2020.03)

Suite au décret N°2020-860 du 10 juillet 2020, consolidé le 14 juillet et réceptionné le 25 juillet, je voudrais vous rendre attentif à la nécessité absolue de respecter les règles d'organisation dans vos salles. Ces règles sont évolutives en fonction des directives municipales, préfectorales, ministérielles et de l'évolution de l'épidémie.

1. Accueil des licenciés pour les inscriptions : à faire de préférence par voie dématérialisée. S'il y a besoin d'un accueil présentiel, il faudra recevoir 1 personne à la fois (hormis les mineurs qui peuvent être accompagnés d'un seul parent). Le port du masque chirurgical ou tissu est obligatoire pour toute entrevue.
2. L'essayage des tenues doit prévoir le temps de désinfection entre des essais par 2 personnes différentes. Il est conseillé de prendre les mesures de la personne et de se référer aux tailles du fabricant pour réduire au minimum le nombre d'essais. Toutes les tenues doivent être lavées avant utilisation.
3. Il est conseillé de faire acheter un gant aux licenciés, la désinfection étant plus difficile, à moins d'avoir des gants lavables, qui devront être lavés avant chaque changement de porteur.
4. Les personnes présentes dans la salle doivent être distancées de 2 mètres sauf pendant les assauts
5. Il est impératif que tous les tireurs disposent d'un espace de repos individualisé, assis, respectant la règle de 2 mètres ci-dessus. Cet espace sera aussi le lieu d'emplacement de ses affaires personnelles. Un tireur doit utiliser pendant la même séance toujours le même espace de repos.
6. Les échanges de boissons sont interdits
7. Le salut se fait uniquement par le salut de l'escrimeur, mais sans aucun contact physique, ni par la main, ni par le coude.
8. On admettra dans la salle uniquement les tireurs, cadres et responsables de salle. Il est demandé aux parents de ne pas rentrer dans la salle mais de laisser leurs enfants dans l'entrée ou ils les reprennent par la suite.
9. Le port du masque est obligatoire dans tout le bâtiment où se trouve la salle d'escrime (sauf pour les assauts). Il doit être remis après le match, dès que la récupération respiratoire le permet. Il faudra s'essuyer avec une serviette personnelle la sueur du visage avant de remettre le masque car un masque mouillé est inefficace et il faudra le changer.
10. Les dispositifs d'accrochage des fils de corps doivent impérativement être désinfectés avant et après chaque changement de tireur sur la piste. Il faudra prévoir les produits désinfectants de norme AFNOR 14 476 au bout de chaque piste.

Conscient du changement profond que ces mesures apporteront à notre fonctionnement quotidien, je vous remercie encore tous des efforts que vous faites pour assurer au mieux la sécurité de tous nos escrimeurs et de nos familles et je reste à votre disposition pour toute suggestion ou problème qu'il s'agira de résoudre.

Dr Johnny LENERTZ Référent fédéral COVID-19  
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

J'atteste avoir pris connaissance du protocole COVID

A Angoulême, le

Signature de l'adhérent majeur  
ou de son représentant légal